

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Godart Roger
Lycée général et technologique et
lycée professionnel
Epernay (Marne)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0510068X_0510017S_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire Godart Roger
Lycée général et technologique et
lycée professionnel
Epernay (Marne)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0510068X_0510017S_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Louise MALINGRE Frédéric PERNEL	Ingénieur d'Etudes
Vérificateur	Isabelle DURLET	Chef de Projets
Approbateur	Laurent ROUGIEUX	Directeur de Projets

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le Groupement scolaire Godart Roger comprenant le Lycée général et technologique (ETS n°0510068X) et le Lycée professionnel (ETS n°0510017S) est situé au 8 rue Godart Roger à Epernay (51), à l'Est du centre-ville d'Epernay et à environ 200 m au Sud de l'avenue de Champagne.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la superposition partielle de l'ETS avec un ancien site industriel (fabricant de champagne) et conclu à des potentialités d'exposition par :

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles par des composés volatils issus des sols dans les lieux de superposition avec les activités du site BASIAS :

La superposition du site CHA5103036 ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments des lycées et des logements de fonction via un transfert de composés volatils dans les sols. Ce scénario est donc retenu.

- L'ingestion de sols par les enfants des logements de fonction :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels a été retenu du fait la superposition des anciennes activités et de la présence de jardin dans les logements de fonction (présence possible d'enfants de moins de 6 ans).

- L'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise du site BASIAS, par conséquent, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol sous dalle » à l'aplomb des garages des logements de fonction et « air intérieur » de la cave sous le bâtiment Baltard et du vide sanitaire sous le bâtiment B. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées du site BASIAS superposé à l'ETS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme d'investigations défini à l'issue de l'étude historique et documentaire à l'exception d'un prélèvement d'eau (prévu dans le bâtiment Baltard) qui n'a pu être réalisé en raison des travaux réalisés sur ce bâtiment (eau coupée).

Les investigations ont montré que :

- Des composés volatils (BTEX) ont été quantifiés dans l'air sous la dalle des logements de fonction et dans l'air du vide sanitaire et de la cave. Cependant, les concentrations estimées dans l'air intérieur pour l'ensemble des composés sont inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion.
- L'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable.
- Les teneurs mesurées dans les sols superficiels sont comparables à celles mesurées dans les échantillons témoins et aux référentiels bibliographiques.

Un élément complémentaire doit être pris en compte pour le classement du groupe scolaire Godart Roger :

- Dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment B ou de la dalle des garages des logements de fonction de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion pour certains composés). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle.

A l'issue de la phase 2, le groupement scolaire Godart Roger comprenant le Lycée général et technologique (ETS n°0510068X) et le Lycée professionnel (ETS n°0510017S) est donc classé en **catégorie B** de la démarche ETS : « **les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées.** »

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Lycée général et technologique et lycée professionnel_ Région Champagne Ardenne _ Département de la
Marne_ Epernay
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0510068X_0510017S _RT2*

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».